Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 15 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le QUINZE JUILLET à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2020, s'est réunit au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS: Mme Sandrine BARRAU, Mme Sylvie BAYLAC, M. Bertrand BESSE, Mme Christine CARPENE, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Fréderic SOULES, M. Michel TOURON, et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS: M. Gérôme BEYRIES, M. Fabien LECHES, M. Arnaud SEGUIN et Mme Agnès VERSTRAETE

<u>SECRETAIRE</u>: M. Jean DELIX NOMBRE DE CONSEILLERS:

en exercice : quinzequorum : cinq

- présents : **onze**

- votants : treize (un pouvoir de Mme Agnès Verstraete à Josianne Delteil et un pouvoir de Gérôme Beyries à Maryelle Vidal)

ORDRE DU JOUR:

- Approbation des PV compte-rendu des séances du 8 et du 10 juillet 2020
- Validation du budget « fournitures pédagogiques » à compter de 2021
- Organisation des classes et aménagements pour la rentrée 2020
- Transformation du poste d'un adjoint technique et modification du tableau des emplois
- Augmentation de la durée de travail d'un adjoint administratif

Approbation des PV compte-rendu des séances du 8 et du 10 juillet 2020

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Maryelle Vidal indique qu'il y'a une erreur sur le compte-rendu du 8 juillet dans la retranscription des votes liés à la modification des limites d'agglomération, puisqu'il y'a eu une abstention. Le compte-rendu est modifié en conséquence.

Les comptes-rendus rédigés par monsieur Raymond Laborde (8 et 10 juillet) sont approuvés.

Validation du budget « fournitures pédagogiques » de l'école à compter de 2021

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Sandrine Barrau rappelle que jusqu'à présent, le budget alloué aux fournitures scolaires était fixe (6 000 euros par an), soit 51,72 € par élève en 2019 (116 élèves scolarisés à la rentrée 2019).

Elle propose d'instaurer à compter de 2020 un budget en fonction du nombre d'élèves scolarisés en septembre, à savoir 55 euros par élève, ce qui correspond au 5 555 euros (101 élèves attendus en septembre) inscrits au budget 2020.

Le conseil municipal approuve ce fonctionnement.

Organisation des classes et aménagements pour la rentrée 2020

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Sandrine Barrau présente la nouvelle proposition d'utilisation des salles de classes des enseignantes du 7 juillet. Elle rappelle qu'avec le passage, probablement temporaire, de 6 à 5 classes, une salle de classe est libérée.

Elle indique que la proposition de l'équipe enseignante est la suivante :

- chaque enseignante reste dans la classe qu'elle occupe cette année ;
- l'espace repos pour les élèves MS/GS reste comme cette année dans la classe des PS/MS mais ils seront levés à 14h pour que l'enseignante puisse réintégrer sa classe ;
- un vidéoprojecteur doit être fixé au plafond de la classe GS/CP et un tableau blanc avec des lignes sur les rabats doit y être installé pour l'apprentissage de la lecture en CP :
- la classe n°6, occupée cette année par les CM1/CM2 serait aménagée avec un espace bibliothèque, un espace pour les enseignantes et pourrait être utilisée par le CLAE le matin et le soir (pas le midi sauf exception).

Elle ajoute enfin que les enseignantes proposent que les élèves soient couchés plus tôt à la sieste (vers 12h45 au lieu de 13h15 actuellement), décision qui revient à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Le conseil municipal approuve la proposition de l'équipe enseignante et rappelle que la classe n°6 ne devra pas servir d'espace restauration.

Transformation du poste d'un adjoint technique et modification du tableau des emplois

Délibération n°2020-045 relative au décompte des heures d'un agent en congé maladie dont le temps de travail est annualisé

Vote : <u>OUI</u> à la majorité (8 voix POUR ; 4 voix CONTRE ; 1 abstention)

Madame Sandrine Barrau et monsieur Jean Delix expliquent qu'ils ont reçu avec madame le maire, madame Corine Laplasse et monsieur Éric Guichené, de la CGT, à leur demande, vendredi 10 juillet. Ils expliquent que les représentants du personnel avaient essentiellement deux demandes concernant une aide enseignant :

- le placement en « autorisation spéciale d'absence » pour les périodes non travaillées à compter du 14 mai du fait de la réouverture partielle de l'école, ce qui évite à l'agent de venir travailler l'été pour compenser les heures non effectuées ;
- la prise en compte la durée de travail normalement prévue (30 heures par semaine) pendant la période de congé de maladie, sans considération du planning spécial établi pour la réouverture partielle de l'école et le protocole lié au coronavirus Covid-19.

Madame Sandrine Barrau et monsieur Jean Delix indiquent qu'ils ne sont pas opposés à la seconde demande. Par ailleurs, madame Barrau précise qu'elle a eu un entretien informel avec l'agent concernée et que celle-ci accepte une diminution de son temps de travail à compter de septembre en raison de la suppression d'une classe. Aussi, il n'y a pas lieu de transformer le poste d'agent technique.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, approuve la prise en compte la durée de travail habituelle (30 heures hebdomadaires lors des semaines scolaires) pendant la période de congé de maladie.

Augmentation de la durée de travail d'un adjoint administratif

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Maryelle Vidal propose que la durée hebdomadaire de la secrétaire agent d'accueil soit augmentée à 26 heures hebdomadaires (au lieu de 20 heures

actuellement). Elle ajoute que le conseil se prononcera officiellement après avis du comité technique à Auch.

Le conseil municipal approuve le principe de cette augmentation à l'unanimité.

La séance est levée le 15 juillet à 22h45.

Prochain conseil municipal : mercredi 9 septembre à 21h à la salle des fêtes.

Fait et délibéré le 15 juillet 2020. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Jean DELIX

Josianne DELTEIL